



**L'INFIRMIÈRE EN PRATIQUE AVANCÉE
EN MÉDECINE DE VILLE** |

PRÉSENTATION DE MON ACTIVITÉ

- ❖ Emeline Mudric IPA PCS diplômée de l'Université de Lorraine en octobre 2020
- ❖ Implantation en tant qu'IPA libérale en exercice exclusif depuis février 2021
- ❖ Exercice sur 2 départements: Moselle et Meurthe et Moselle
- ❖ Suivi des patients en cabinet et à domicile/lieux de vie
- ❖ Travail en collaboration avec Dr Garde Marty depuis mon début d'activité avec actuellement 42 patients en commun

Compétences de l'IPA:

- Examen et surveillance clinique
- Demande d'examens complémentaires
- Renouvellement et si besoin adaptation des traitements
- Action de prévention et d'éducation à la santé

CONDITIONS AU SUIVI IPA:

➤ Patient porteur d'une pathologie chronique stabilisées type:

-diabète

-maladie de parkinson

-démence type alzheimer ou apparenté

-cardiopathie/maladie coronaire

-insuffisance respiratoire chronicaue

-épilepsie

-artériopathie

Ou de polypathologies courantes en soins primaires

Le suivi est confié à l'IPA **par le médecin traitant** du patient **avec l'accord du patient**.

L'IPA peut réaliser ce suivi **en cabinet, à domicile ou sur le lieu de vie du patient**
(EHPAD, MAS,...)

Les conditions de ce suivi sont régies par un **protocole d'organisation** entre l'IPA et le médecin.

L'IPA est responsable légalement et juridiquement des actes qu'elle effectue.

En cas de problème de santé aigu le patient est redirigé vers son médecin traitant.

La collaboration avec Dr Garde Marty:

- Partage du dossier médical du patient et des suivis par un dossier médical partagé (accès à distance du serveur du cabinet médical)
- Suivi en alternance du patient: 2 mois l'IPA puis le 3^{ème} mois le médecin
- En cas de problème → appel au médecin et +/- retour vers le médecin
- Echange avec les différents intervenantes du cabinet médical (IDE Asalée et assistantes médicales) si besoin
- Temps de concertation réguliers pour discuter du suivi des patients en commun

Avantages du travail en collaboration IPA/médecin

- ✓ Optimisation de la coordination du parcours de soin du patient
- ✓ gain de temps médical → augmentation possible de la file active de patient
- ✓ suivi rapproché des patients
- ✓ mise en place d'un travail d'équipe
- ✓ développement de projet en santé

Les consultations médicales et les entretiens IPA peuvent s'intercaler dans le suivi du patient.

L'IPA est directement rémunérée par la CPAM pour le suivi du patient = aucun coût pour le médecin collaborateur.



Merci pour votre attention